

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 05 Avril (05/04/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,
M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :
Mme Marie CASTRO (représentée par Mme DAMIANI), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO) **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. MOTHEs), M. Gérard VALLES (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), **Conseillers Municipaux**

Mme Marie CAVALIE est nommée secrétaire de séance.

19- 05 Avril 2012

TAUX D'IMPOSITION 2012 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur : Monsieur GUILLAMAT



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012,

Vu l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
A 26 voix pour, 2 voix contre (Mme ROLLET, M. CHARLES) et 5 abstentions
(Mmes GALHO, NICODEME ; MM. BENECH, GAUTHIER, ROQUEFORT)

DECIDE d'appliquer une augmentation uniforme des taux d'imposition de 1 %,

DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

	Taux 2011	Taux 2012	Bases 2012 prévisionnelles	Produit 2012
Taxe d'habitation	18,50 %	18,69 %	13 397 000	2 503 899
Taxe foncière (bâti)	29,73 %	30,03 %	11 355 000	3 409 907
Taxe foncière (non bâti)	180,96 %	182,77 %	283 500	518 153
CFE	34,30 %	34,64 %	2 683 000	929 391
Produit fiscal attendu				7 361 350

Pour copie conforme

Moissac le 06 Avril 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :